

COMPTE-RENDU DE LA CLI, COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES CNPE BUGEY & IONISOS

Séance du 12 décembre 2022

Excusé(e)s : Mme Viviane VAUDRAY, Conseillère départementale de l'Ain, M. Jacques BARADEL, Ordre des médecins, M. Alain BOURNAT – CGT, M. Jérôme GRAUSI, Maire de Saint-Romain-de-Jalionas, Mme Caroline ABADIE, Députée de l'Isère, Mme Françoise SOUCHAUD, maire de Soleymieu, M. BERGERET, Adjoint de Vaux-en-Bugey, Mme Annie POURTIER, Département de l'Isère, Mme Christelle LAGADEC, Conseillère Ambutrix, M. Philippe MOREL, CFE CGC de l'Ain, FNE Ain et l'Agence Régionale de Santé,

Présents : 45 personnes

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Bonjour à toutes, Bonjour à tous. Je voudrai vous remercier de votre présence à cet horaire, qui est inhabituel pour nos CLI. On a plutôt l'habitude de tenir en première partie de soirée à 18h. Effectivement, nous avons convenu, compte tenu du volume des dossiers qui étaient potentiellement à traiter ce soir. C'est plutôt intéressant d'organiser en 2 parties donc avec cette première partie sous le format d'une CLI plénière qui reprendra les ordres du jour classiques et puis la deuxième partie la CLI publique qui est effectivement notre séance retenue de façon publique, liée à la réglementation. On tiendra à 18h potentiellement, la volonté d'informer l'ensemble des personnes dans la population qui souhaitent venir solliciter les informations sur le fonctionnement de la centrale du Bugey. Je voudrai saluer et remercier de sa présence, Monsieur le sous-préfet de Belley qui participe à sa première commission, saluer Monsieur le Directeur, le représentant de l'agence de sûreté nucléaire, les représentants de l'entreprise Ionisos et puis vous toutes et tous. Et Franck courtois, qui suit lui aussi, avec beaucoup d'attention et d'intérêts, le fonctionnement de notre commission et celle du fonctionnement de la centrale du Bugey. L'ordre du jour de cette première partie va être consacré par les éléments d'exploitation depuis la dernière CLI qui s'était tenue le 12 juillet avec deux événements significatifs de sûreté de niveau un et la mise à jour d'un événement significatif qui seront présentés et ensuite les présentations thématiques, avant d'aborder des points d'actualité notamment sur l'avancement du groupe de travail « enquête publique ». Monsieur le sous-préfet nous apportera les précisions quant au délai du déroulement de cette enquête publique. Et puis nous passerons aux questions diverses. Merci, encore une fois de de votre présence pour ceux qui sont arrivés. J'en profite pour excuser un certain nombre de mes collègues, notamment de l'Assemblée départementale qui sont réunis en session à Bourg-en-Bresse, qui n'ont pas pu pour certains se libérer, peut-être pour certains qui nous rejoindront dans la deuxième partie de l'après-midi. J'ai eu le feu vert pour que je puisse les quitter et rejoindre la CLI, et je cède la parole à Monsieur le Directeur, pour en parler.

1. Les événements d'exploitation, depuis la dernière CLI du 12 juillet 2022

Présentation par Mme Sylvie JEGOU, Chef de mission de sûreté - EDF

Pierre-Louis BOYER – EDF : Merci Monsieur Le Président, si vous me le permettez, je vais passer directement le micro à Sylvie Jegou qui est chef de mission sur le site et qui va donc présenter des événements d'exploitation.

Sylvie JEGOU – EDF : Bonjour Sylvie Jegou, je suis chef de mission de sûreté sur le CNPE, donc je vais vous présenter 4 événements d'exploitation et un réindiquage d'un événement. Tout d'abord, je voudrais signaler que ces événements d'exploitation n'ont eu aucun impact sur la sûreté, la sécurité des personnes l'environnement et sur la production évidemment. Le premier événement concerne un non-respect de spécifications techniques d'exploitation. C'est quoi les spécifications techniques d'exploitation. C'est notre code de la route. Sur notre tranche 4, depuis 2016, nos spécifications techniques d'exploitation sont temporairement modifiées du fait de la détection de présence de ségrégation carbone. La ségrégation carbone, pour mémoire, cela a l'air un peu barbare comme ça. C'est la concentration en carbone plus élevée sur du métal. Donc ici, il s'agit au niveau des générateurs de vapeur, au niveau du bas, des générateurs de vapeur. Donc dans ce cadre, des mesures compensatoires sont ajoutées pour maîtriser les variations thermiques au niveau des générateurs de vapeur. En quoi consiste ces mesures : la mise en service d'une pompe de circulation du fluide primaire dès après un arrêt pour maintenance à une température minimale de 30°, et ensuite, les 2 autres à une température au-dessus de 60°. La 2e mesure, c'est de respecter un critère de montée de température maximale de 14° par heure, du circuit primaire. La maîtrise de montée en température permet de protéger le fond des générateurs de vapeur. Ce qui s'est passé dans la cas présent, le 1er novembre, l'unité 4 était en cours de redémarrage, donc lors de la mise en service de la seconde pompe de recirculation, la température minimale de l'eau du circuit n'a pas été respectée car elle était inférieure aux 60° alors qu'elle aurait dû être supérieure au 60°. Cependant, ce qui est important, la limitation de la montée en température du circuit primaire à 14 degrés par heure a toujours été respectée. En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, nous avons déclaré le 3 novembre 2022 à l'ASN un événement significatif sûreté de niveau 1. Le 2e événement il s'agit d'une indisponibilité simultanée des deux tambours filtrants de l'unité numéro 2. C'est quoi les deux tambours filtrants. Vous voyez sur la photo la roue, en fait, on peut imaginer une roue de hamster, ça ressemble en beaucoup plus grand bien sûr. Mais c'est de la même manière, une roue qui est nettoyée par des pompes par de l'eau, via des pompes de lavage. Pour un peu situer l'évènement de manière vulgariser. Les éléments de concept, le 7 novembre, on fait un essai périodique visant à requalifier un diesel et la réalisation de cet essai qui permet de voir si on réalimente certains matériels entraîne l'arrêt d'une des 2 pompes de lavage des tambours filtrants, ce qui est une situation normale. Ensuite le 8 novembre 2022, lors d'une visite terrain de nuit, il est constaté que les 2 pompes de lavage sont hors service, ce qui rend indisponible les 2 tambours filtrants. Dans cette situation, la conduite à tenir de nos spécifications techniques d'exploitation est de mettre le réacteur dans la position en arrêt : arrêt normal pour refroidissement, dans un délai d'une heure. Dès la détection de l'indisponibilité, les 2 pompes de lavage sont remises en fonctionnement et les tambours filtrants rendus disponibles en moins de 7 minutes. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces tambours filtrants, fonctionnent à une petite vitesse et à une grande vitesse. Le fonctionnement à grande vitesse en cas d'arrivée de colmatant aurait automatiquement redémarré ses pompes. En raison de la détection tardive, de l'indisponibilité du matériel et du non-respect à posteriori des spécifications techniques d'exploitation, la centrale a déclaré, le 14 novembre, un événement significatif, sûreté de niveau un. Le 3e événement concerne une détection tardive de l'indisponibilité de chaînes de mesures de puissance et de température sur le réacteur numéro 4. Avant de décrire l'évènement, il nous faut savoir que nous réalisons des essais périodiques qui permettent de vérifier le bon fonctionnement des matériels. Dans le cas présent, il s'agit d'essais qui ont lieu tous les 2 mois sur des capteurs de régulation de puissance et de température des réacteurs. Et pour cela, on utilise des testeurs qui simulent ce qui doit sortir des capteurs, les valeurs à obtenir. Le 13 novembre 2022 lors des essais de fonctionnement, des capteurs de régulation de puissance et de température, un écart est apparu et les valeurs indiquées par rapport aux valeurs attendues étaient différentes. Le 14 novembre, les investigations, qui sont menées par nos équipes ont permis d'identifier que le paramétrage du testeur, c'est à dire les valeurs qui étaient dans le testeur, utilisé lors du premier essai en septembre 2022, n'était pas conforme,

donc dès sa détection de cet écart, la centrale a procédé à la vérification des capteurs contrôlés et on a vu qu'il y avait un défaut de paramétrage sur 2 régulateurs, 2 chaînes de mesures. La troisième, elle, est laissée, restée pleinement disponible. En raison de cette détection tardive, on a déclaré un événement significatif de niveau 1, le 15 novembre à l'autorité de sûreté nucléaire. Le quatrième événement, c'est une détection de l'indisponibilité d'une cellule électrique sur l'unité de production numéro 4. En mai 2022, on fait un essai périodique sur l'unité de production numéro 2. Donc, à l'issue de cet essai, on a vu qu'il y avait un défaut sur un relais au niveau d'une cellule électrique. La pièce nécessaire à la remise en conformité de la cellule a été prélevée sur l'unité de numéro 4 qui elle était à l'arrêt, pour maintenance n'était pas requise. On a commandé une autre pièce pour cette cellule du réacteur numéro 4. En juin 2022, à la réception de la pièce de rechange, le nouveau relais est mis en place, dans la cellule électrique du réacteur numéro 4. C'est comme un fusible chez vous, vous avez un disjoncteur avec un fusible à l'intérieur. C'est la même chose. En novembre 2022, les équipes détectent que la cellule électrique est restée débroschée. Elle est immédiatement réembroschée. Ce défaut d'embroschage a rendu indisponible la réalimentation de la table électrique par le diesel d'ultime secours. Alors le diesel d'ultime secours, c'est le dernier ultime diesel qu'on utilise en cas d'absence d'autres sources électriques. Il faut savoir qu'on a plusieurs sources électriques : des sources électriques qui viennent principales et des sources électriques externes et des sources électriques internes dont 2 diesels plus ce troisième en cas d'ultime secours. Donc aussi plusieurs vannes du système permettant de compléter les moyens de refroidissement de l'enceinte du bâtiment réacteur en cas de situation accidentelle, n'était plus télécommandée depuis la salle de commande. Néanmoins, elles étaient manœuvrables manuellement et ce sont des vannes qu'on utilise vraiment en ultime au bout d'un certain nombre d'heures d'un accident. Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté de l'installation, les vannes étant restées manœuvrables et en raison de la détection tardive de la disponibilité des matériels, la centrale a déclaré le 23 novembre un événement significatif de niveau un. Le dernier événement consiste à une mise à jour d'un événement significatif qui porte sur un écart de prise en compte des paramètres de tenue au séisme. Afin de s'assurer que des cibles ne soient pas agressées en cas de séisme, chaque centrale à élaborer une liste de couples agresseurs cibles sur ces installations avec pour chaque couple identifié une justification qui permet de démontrer l'absence de l'agression à la cible en cas de séisme. Ça paraît un peu barbare, ça, c'est par exemple vous avez un matériel et à côté vous avez une table ou une caisse à outil qui peut tomber sur ce matériel-là qui peut l'agresser un matériel. C'est un peu de manière imagée. En cas de séisme, la sûreté des réacteurs repose sur un certain nombre d'équipements qui doivent être en capacité d'assurer leurs fonctions et y compris après le séisme et, de ne pas agresser par des pièces externes. Pendant un séisme, certains matériels qui n'ont pas été de requis sismique après agresseur, peuvent provoquer des dégradations sur les matériels requis en cas de séisme. Nous avons fait des contrôles et tout ce qu'on avait pu voir sur le site a été corrigé, d'où le réindiquage de l'événement. D'autres contrôles pour les bâtiments électriques sont toujours identifiés et les corrections en cours. En l'absence de démonstration formelle de tenue au séisme des agresseurs potentiels, on a toutefois déclaré un événement le 11 février 2022. C'est un événement générique au niveau du parc sur tous les réacteurs nucléaires en fonctionnement.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Est-ce qu'il y a des questions particulières sur la présentation qui vient d'être réalisée. Des demandes de précisions complémentaires, n'hésitez pas. Écoutez, si les présentations ont été bien claires je vous en remercie. On passe à la suite de l'ordre du jour

2. Présentations thématiques

Présentation par Mr Anthony DOMAIGNE, Chef de projet grand carénage – EDF

Pierre-Louis BOYER – EDF : J'ai fait le choix de déléguer aujourd'hui. Le sujet sur l'anneau « d'étanchéification », un mot qui n'existe pas dans langue française mais qu'on a inventé pour l'occasion

Anthony DOMAIGNE – EDF : Bonjour à tous, je suis Anthony Domaigne, je suis chef de projet grand carénage. On a eu une anomalie sur un des matériels cette année et il nous a semblé important de vous expliquer

un petit peu cette anomalie et ce qui s'est passé et comment nous allons résoudre cette anomalie. Alors le titre, anneau « d'étanchéification », je vais vous expliquer ce que veut dire ce titre-là et pour ceux qui ont été regardés sur le site de l'autorité de sûreté, Il y a une mise en demeure sur le sujet. Il y a tout un paragraphe écrit dessus, peut être que vous avez déjà été regardé ce sujet-là. Je vais essayer d'expliquer donc les termes de ce titre. Et puis également dans quel environnement, dans quelle situation ça s'adresse. Vous allez voir que même si derrière il y a des études qui sont très très complexes que je ne peux pas expliquer. Techniquement, cela reste quelque chose qui est quand même assez simple. Au niveau de la situation, on est dans le cas hypothétique d'un accident grave avec fusion du cœur, c'est quelque chose qui n'est jamais arrivé en France, d'avoir ce type d'accident. Dans ce genre d'accident, on a en fait le corium qui va se créer, c'est un magma en fait, qui correspond quand la cuve est en fusion : les assemblages, cela va former une sorte de magma. Ce magma va venir percer la cuve et aller dans le fond du bâtiment réacteur. Le magma est appelé Corium, donc le terme associé, c'est corium. Derrière, on a, quand nous faisons des améliorations sur l'installation, l'objectif, c'est toujours d'aller chercher les meilleurs standards de sûreté, notamment au niveau international le meilleur standard actuel, c'est l'EPR. Sur l'EPR, ils ont un matériel qui s'appelle corps catcheur alors c'est un anglicisme. En résumé c'est un réceptacle qui va permettre de récupérer le corium pour permettre au corium de s'étaler pour après le refroidir avec de l'eau. L'objectif c'est bien de mettre en place ce type de matériel, d'avoir ce réceptacle qui permet cet étalement et puis après de pouvoir noyer avec de l'eau. Pour faire cet étalement, si on a de l'eau au fond du bâtiment réacteur, l'étalement ne va pas bien se faire, puisque ça risque de se solidifier avant même de pouvoir s'étaler. L'objectif c'est que cet étalement se fasse à sec, c'est à dire sans eau au fond du bâtiment réacteur. Ce système, il est complètement passif, c'est à dire que sans intervention humaine, sans l'intervention électrique en fait automatiquement ce réceptacle, il est en position et automatiquement les trappes, vont s'ouvrir pour pouvoir déverser de l'eau. C'est complètement passif, il n'y a pas d'électricité derrière, tout est mécanique, c'est complètement en dehors de toute situation humaine ou de personnes qui pourrait intervenir. Sur Bugey, c'est propre au palier Seveso, on a une petite particularité, c'est qu'entre la cuve et la piscine, il y a un espace. C'est différent de ce qu'on peut voir sur Tricastin, Gravelines, etc... ; sur les autres centrales de 900 mégawatts. C'est juste lié en fait au point fixe de la cuve et où est situé ce point fixe et comment se fait la divagation. Cet espace il permet quoi, il permet juste à la cuve de pouvoir se dilater, si toutefois, on était en point fixe en haut, on ne pourrait pas se dilater. Donc on a un espace qui existe entre la cuve et puis la piscine, et en cas d'aspersion : les aspersions d'eau en cas d'accident avec des injections de sécurité au niveau de l'eau qui déversent de l'eau dans le bâtiment réacteur, donc dans ces cas accidentels, de l'eau pourrait passer à l'intérieur de cet espace et cet espace rejoint le fond du bâtiment réacteur. Et comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, notre objectif, c'est d'avoir un étalement à sec du corium, et donc en situation accidentel, on pourra avoir de l'eau qui va au fond du bâtiment réacteur via cet espace. On a déjà des matériaux qui sont à disposition qui finalement font une sorte de parapluie qui permettent d'éviter que l'eau aille au fond, donc ça, ce sont des matériels qui existent déjà qui sont déjà présents. Alors, sans rentrer dans le détail, déjà l'espace, il est entre la cuve que l'on voit en violet, on voit bien les couleurs. Et le fond de la piscine, qui est en gris foncé. L'espace est entre les deux et vous voyez qu'au-dessus il y a un matériel qu'on appelle « anneau néobore » encore au-dessus on a le calorifuge de la cuve et puis encore au-dessus, vous ne le voyez pas représenter mais y a une dalle anti-missile qui est en béton complètement sur le dessus. Tout cela fait un parapluie, qui déjà permet d'éviter que de l'eau puisse aller dans l'espace. Néanmoins, même si on a ce parapluie qui existe, on peut toujours avoir de l'eau qui coule le long de la cuve qui s'infiltre et puis qui aille le long de la cuve et qui s'écoule ou même qui passe par la piscine et puis qui s'écoule et qui aille dans l'espace. Pour ça, que l'on met en place ce qu'on appelle un anneau d'étanchéité qui permet de faire un « batardeau », un « batardeau » côté cuve et un « batardeau » côté piscine - combustible. C'est une sorte de barrage que l'on met pour éviter que de l'eau coule dans l'espace. Donc ça, c'était pour le contexte. Maintenant, au sujet de l'anomalie donc ce qui s'est passé c'est que donc vous voyez, malheureusement c'est un schéma mais ça aurait été très difficile de prendre une photo pour revenir représenter. Vous voyez les batardeaux qui sont en bleu clair qui permettent d'éviter que l'eau arrive par la droite pour la cuve et par la gauche pour la piscine. Le joint qui a été trouvé détérioré, c'est le joint qui est côté cuve, sur la droite, qui évite

que l'eau qui coule le long de la cuve aille après, vers l'espace. Vous voyez l'espace qui est en blanc, là, qu'il est tout en dessous. Cette dégradation a été vue au travers de contrôles, puisqu'on a des contrôles réguliers sur toute notre installation. Ce sont nos agents qui ont découvert cette anomalie au travers de contrôles. Tout de suite après, on a mené des expertises. Pareil, ce sont nos agents qui sont venus pour expertiser le joint pour regarder le mode de dégradation, comprendre pourquoi ça c'était dégradé. La dégradation a été vite assez simple, c'est lié à la thermique au niveau de la cuve. Et puis, derrière, on a demandé côté sûreté qu'elle était la gravité par rapport à cette anomalie sur le joint. Et qu'est-ce qui se passerait si toutefois on n'avait plus de joint du tout. Alors le joint, il restait quand même en place, mais qu'est-ce qui se passe si on a plus de joint du tout. Les études de sûreté ont démontré que finalement, on n'avait pas d'impact sur la fonctionnalité qui est d'avoir un bon étalement du corium et puis après faire le rennoyage derrière. Pourquoi il n'y a pas d'impact sur la sûreté. Je vais vous l'imager : si vous avez un centimètre d'eau en fond de bâtiment réacteur. J'ai mon corium qui coule, il ne va rien se passer. Ce n'est pas un centimètre d'eau qui va remettre en cause le bon étalement. Par contre, si j'ai un mètre d'eau, là forcément ça va solidifier automatiquement et du coup ça peut remettre en cause le bon étalement et en fait il y a une hauteur qui est intermédiaire qui varie en fonction des études, c'est pour cela que je ne vous la donne pas. Il y a plusieurs hauteurs qui existent et une hauteur intermédiaire qui ont calculé les études de sûreté, qui nous disent bien au-delà de cette hauteur, on ne peut plus garantir. Après ce que l'on a regardé, finalement avec ce joint dégradé qu'elle était l'eau qui allait vers le fonds du puits de cuve en cas d'accident. C'est comme cela que l'on a pu déterminer qu'il n'y pas d'impact sur la sûreté. Même si on n'a pas d'impact sur la sûreté, nous, on a écrit que ce serait étanche. On a écrit qu'à l'intérieur il n'y aurait pas d'eau au fond du puits de cuve. Dans notre culture sûreté, c'est justement de faire en sorte qu'on respecte ce que l'on a écrit. C'est pour cela que notre objectif maintenant, c'est de s'assurer que l'anneau retrouve son rôle d'étanchéité complète pour éviter que de l'eau aille vers le puit de cuve. On a défini des modalités de traitement qu'on a présentées ensuite à l'autorité de sûreté et on a également fait une revue de conception avec les services ingénierie côté français pour justement trouver des solutions pour pouvoir résoudre ce problème. Ensuite, le 3 août 2022 de cette année, l'autorité de sûreté nous a mis en demeure pour faire cette réparation et cette mise en demeure, qui est toujours associée à un délai, et le délai qui est donné c'est le 24 mars 2024, c'est au plus tard. Au plus tôt, c'est au prochain arrêt pour rechargement. Au prochain arrêt pour les réacteurs numéro 2 numéro 4 et le numéro 5 puisque c'est les 3 réacteurs qui avaient déjà cet anneau qui était installé, on a on a cette modification à faire. La modification, vous allez voir, c'est assez simple. On a un joint qui ne tenait pas. On le remplace par un joint graphite qui lui va tenir au niveau des températures, alors on aurait pu le remplacer tout de suite. Sauf que derrière il y a besoin d'études, de qualification d'essais qui sont en laboratoire, de mise sous pression, de mise en température, etc.. pour pouvoir s'assurer qu'il répond bien complètement aux besoins que l'on avait. C'est ça que on n'a pas remplacé tout de suite. Ensuite, les qualifications par rapport à ce joint pour s'assurer que ça tienne bien dans le temps, en température, que cela réponde bien à toutes nos exigences, donc là vous avez les dates, quand nous allons remplacer le joint par un joint graphite, donc 2023 pour les réacteurs 5 et 2 et 2024 pour le réacteur 4, donc au plus tard le 24 mars 2024. Pour résumer les études, à l'heure actuelle, nous donnent que l'on n'a pas d'impact sûreté, sauf que ce n'est pas dans notre culture. Notre culture, c'est plutôt de s'assurer que l'on respecte ce que l'on a écrit. On va mettre en place une solution qui est le changement d'un joint par un joint graphite qui est une solution très simple. C'est en cours de qualification, c'est pour ça qu'on a besoin d'un petit peu de délai pour pouvoir le mettre en place, c'est ce qui permettra de complètement résoudre cette problématique au 24 mars 2024. J'ai terminé ma présentation qui j'espère a été assez clair. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Question inaudible

Anthony DOMAIGNE – EDF : En fait cet anneau, il ne sert qu'en tranche de fonctionnement. Il sert uniquement dans les conditions accidentelles où j'ai une fusion du cœur, avec l'injection de sécurité, etc. Quand je passe en fait en arrêt de tranche, on va mettre en fait un autre dispositif donc on retire cet anneau et on remplace par un autre anneau avant de remplir la piscine.

Pierre-Louis BOYER – EDF : C'est pour ça qu'on a inventé un nom, étanchéification pour l'anneau qu'on met en fonctionnement, qui est différent de l'anneau qu'on met en arrêt de tranche justement, pour que l'on puisse enterrer la piscine.

Richard ESCOFFIER (ASN) : C'est une modification qui vise à améliorer la sûreté. Typiquement, cet anneau n'est pas installé sur le réacteur numéro 3 et le sera au moment de sa 4^{ème} visite décennale. Ce qui nous a poussé à aller sur une mise en demeure, c'est le fait que cet anneau fait suite aux prescriptions de l'ASN dans le cadre de la 4^{ème} visite décennale. Vous savez qu'on a annoncé qu'on sera très vigilant sur la mise en œuvre des modifications. Ce qu'on tenait aussi dire c'est que le public soit informé sur le calendrier de mise en œuvre de cette modification. J'en parlerai un peu plus tard et c'est ce contexte-là qui rentre en ligne. On ne fait pas une mise en demeure à chaque fois qu'il y a un écart sur un matériel, mais là, on est sur des matériels associés à la 4^{ème} visite décennale.

Daniel IOSTI – Sortir du nucléaire : J'ai une question sur ce joint puisque la solution semble aussi simple de remplacer le joint par un joint graphite. Comment se fait-il qu'il n'ait pas été conçu d'emblée avec un joint graphite, il me semble que cela existe depuis assez longtemps.

Anthony DOMAIGNE – EDF : Ce sont les études au niveau des températures qui étaient erronées. Dès le départ, elles étaient erronées. Qui fait que le joint qu'ils avaient choisi tenaient à une certaine température, mais ne tenaient pas aux températures vues par la cuve. En fait, on est complètement au contact de la cuve, on était sur une hybride et du coup, les températures que l'on avait, ce n'étaient pas les bonnes. C'est un problème côté étude, sur l'évaluation des températures.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Votre réponse là sur le l'erreur sur les températures m'étonne un petit peu parce que la référence elle ne doit pas être la température de cuve en fonctionnement normal, mais la température de cuve dans le cadre d'un accident, avec un échauffement très important pour qu'on soit en phase de fusion de cœur. Le joint doit résister à de très, très hautes températures. Je pense Il y a une grosse erreur.

Anthony DOMAIGNE – EDF : Je vais répondre rapidement mais en fait ce qu'ils ont pris, c'est les températures d'ambiance. Il ne faut pas oublier qu'on est sur la bride, c'est à dire qu'on est déporté par rapport à la cuve et ce qu'ils ont pris, ce sont les températures d'ambiance. Est-ce qu'il y a une erreur ? Oui, bien sûr. Il y a une erreur et après, justement, c'est pour ça qu'on met en place un joint graphite pour pouvoir résorber cette erreur.

3. Les actualités marquantes

Présentation par Mr Pierre-Louis BOYER, Directeur de la centrale - EDF

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Autres questionnements. Je vous propose de poursuivre donc par les actualités de la centrale.

Pierre-Louis BOYER – EDF : Merci Monsieur le Président. Il nous paraît toujours important de présenter aussi les actualités du site parce qu'on présente les événements, on présente ce qui n'a pas été comme vous voulez. Il paraît aussi important de montrer que le site est un acteur de la vie du territoire, acteur économique, acteurs industriels. Évidemment. Je rappelle aussi qu'à l'heure où on se parle, on a 4 réacteurs qui sont connectés au réseau, ce qui permet aujourd'hui d'envisager de d'envisager plutôt sereinement les prochains jours en termes d'équilibre, offres aux consommations. On remplit notre mission de service public, ça paraît important de le rappeler, pour reprendre un peu de recul par rapport à tout ce qu'on ce qu'on présente là. Cela me paraît aussi intéressant de partager avec vous les quelques points marquants, pas forcément industriels, ceux qui sont arrivés sur notre installation. Du coup, vous savez qu'on a un enjeu très fort en termes de ressources pour faire face au

grand carénage. Je pourrais vous faire la liste assez longue du nombre de personnes que nos prestataires embauchés pour le grand carénage, un peu plus de 1800 en 5 ans, des besoins de la filière industrielle nucléaire, ça je pense que c'est une chose qu'il faut avoir en tête. Aujourd'hui, dans les filières de la nouvelle filière nucléaire française civile, c'est 220 000 travailleurs, c'est la 3e filière industrielle en France, après l'aéronautique et l'automobile. L'aéronautique, on sait que c'est une filière pas forcément en grande forme. L'automobile il y a des choix qui sont faits qui peuvent apporter un coup assez rude à ces filières-là. Il y a la filière nucléaire française, qui est une filière d'avenir puisque on estime que les besoins, d'ici dans les 2 ans qui viennent, en 2032, c'est 300 000 personnes dans la filière. J'ai dit aujourd'hui 200 000 personnes, si on ne fait rien, c'est 70 000 personnes qui quitteront la filière par départ à la retraite naturel. Si on ne fait rien, c'est 150 000 personnes alors qu'on aura besoin de 300 000 dans 10 ans. Une autre façon de le dire, c'est qu'une personne sur deux qui travaillera dans la filière nucléaire d'ici 10 ans n'y est pas encore. D'où l'enjeu de formation, de formation initiale, par l'éducation nationale, de formation à nos métiers et nous de recrutement. Nos prestataires ont recruté près de 1800 personnes en 5 ans. Et nous, on a une attention particulière notamment avec nos alternants. Du coup pour la rentrée 2022, 2023, on a 33 nouveaux alternants qui nous ont rejoints. On a à peu près 80 alternants en permanence sur le site puisqu'ils sont là pour 1, 2 ou 3 ans. Et ces alternants, on essaie d'en embaucher au minimum 40% quand ils ont fini leurs études, sachant que ceux qu'on n'embauche pas, c'est souvent soit parce qu'ils continuent leurs études et qu'ils continuent d'être alternants chez nous généralement, soit parce qu'ils sont embauchés par d'autres entreprises du secteur du nucléaire. EDF chaque année, c'est près de 4 000 alternants, qui sont recrutés, et on en embauche 2 000 directs. Donc c'est vraiment une filière extrêmement intéressante pour nous, extrêmement importante pour faire face aux défis des ressources qui sont devant nous. Le 13 octobre dernier, on a fait une journée spécifique sécurité, sûreté, environnement et innovation et on a couplé cette journée là avec la journée nationale de la résilience. C'est la première journée qui a été organisée. C'est de montrer, la capacité de nos installations à faire face à des types d'agressions et donc on a eu un peu moins de 2000 personnes qui ont participé à cette journée-là. Job dating, affreux mot. Pour dire qu'on fait, je vous l'ai dit, l'enjeu principal, les prochaines années, ça va être la ressource et la compétence. Donc on embauche des alternants, on embauche, on forme, on embauche des alternants, on recrute en direct. Cette année c'est 52 embauches qui ont été réalisées sur le CNPE du Bugey. Il y a aussi nos entreprises prestataires qui embauchent. Le 15 octobre à Saint-Vulbas dans cette pièce, on a eu 34 entreprises qui ont rencontré une centaine de candidats. Ce n'est pas la première fois que l'on fait, mais d'habitude on avait des candidats qui étaient là parce qu'ils n'avaient pas forcément une grande adéquation entre leur souhait et leur souhait professionnel, et puis le travail qu'on leur proposait. Là, l'évolution de cette année, sur la centaine de candidats qui étaient là, c'étaient des candidats qui avaient travaillé leur CV, qui voulait rentrer dans la filière. C'était vraiment une rencontre fructueuse entre ces entreprises participantes et la centaine de candidats qui étaient présents. D'ailleurs, c'est un point qui a été souligné lors de du comité de pilotage de l'instance de concertation qui est présidée par Madame la Préfète et par moi-même qui tourne autour de l'emploi, des retombées économiques et de l'information. C'est une des briques qui est utilisée pour faire le plein de ressources dans les années à venir. On aime bien aussi faire parler de nous et du coup, le 17 novembre, on a RTL qui est venu sur le site en direct de la centrale. Le 17 novembre, on n'avait presque 4 réacteurs sur le réseau. C'est Sophie Jousset : c'est un nom qui doit résonner à vos oreilles, que peut être vous connaissez, que l'on a eu le plaisir de croiser et avec qui on a fait un reportage sur les différents métiers du nucléaire et la façon dont on peut piloter une centrale nucléaire. Il y a un joli podcast, si cela vous intéresse. C'est une émission assez intéressante qui s'est déroulée entre 5h30 du matin et 13h. Si vous allez sur le site de RTL, vous avez tout à la suite, vous gagnez du temps, allez-y, c'est extrêmement intéressant. Collecte de sang. Ça peut paraître anodin, mais 193 d'honneurs, c'est à peu près 15% des personnes qui étaient présentes sur le site le jour-là. C'est un partenariat qu'on a voulu développer avec l'établissement français du sang avec toujours un vrai succès. Et cela, c'est une vraie fierté parce qu'on l'a mis en place il y a quelques années, avec un succès qui ne se dément pas. Je trouve important de le souligner également. L'instance Grand Carénage, dont je vous parlais, juste avant. C'est une instance de concertation et de coordination. Là aussi, on est le roi des acronymes et des trigrammes qui ne veulent pas dire grand-chose.

Une instance qui est coprésidée par Madame la Préfète et par moi-même dont le but est de mettre en lien notre territoire avec la centrale pour que le territoire profite directement du grand carénage. Profiter du grand carénage, qu'est-ce que cela veut dire. On fait 2 milliards d'investissements sur la centrale. Chaque année, avant le grand carénage on avait à peu près 50 % de nos dépenses d'exploitation, qui étaient réalisées sur les trois départements autour de la centrale. L'objectif c'était qu'avec cette dépense supplémentaire du grand carénage, on reste à peu près dans les mêmes proportions. A l'heure où on se parle, le résultat 2022 : c'est à peu près 55% de nos dépenses d'exploitation, de maintenance d'exploitation qui se font sur le territoire. On a augmenté de 5% et on tourne à peu près à 100 millions d'euros par an de retombées directes sur le territoire. Avant le grand carénage, on était en moyenne plutôt 70 millions d'euros par an. Vous voyez qu'on a une augmentation très significative de dépenses qui sont réalisées sur l'Ain, l'Isère et le Rhône. Et nous, notre objectif, c'est qu'avec la phase B, le complément de travaux qui va d'être réalisé dans le cadre du grand carénage, on garde cette répartition. Donc ça c'est pour la partie économique. Cette instance a aussi permis de valoriser tout le travail qui a été fait sur l'emploi et les ressources. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Par différents événements, on a pu faire se faire rencontrer les entreprises locales avec les entreprises, de rang national qui avaient réussi à obtenir les commandes du grand carénage. Justement pour qu'il y ait de la sous-traitance avec les entreprises locales et pour que les entreprises locales puissent embaucher. C'est à peu près avec l'aide de la région qui a consacré un peu plus de 8 millions d'euros à la formation, un des services de l'État, de pôle Emploi, « atom'emploi » qui a été recruté spécifiquement sur le sujet, des missions locales, on a pu former un peu plus de 2 000 personnes. On a embauché à peu près 1 800 et pour permettre aussi le retour à l'emploi d'un peu plus de 80 personnes. Donc ils sont aujourd'hui embauchés en CDI, c'est important Nos entreprises qui travaillent grand carénage. Vous l'avez compris le grand carénage, c'est un programme industriel qui va s'étendre jusqu'à 2027, 2028 qui sera la veille des travaux préalables à la 5^{ème} visite décennale. Si on fait les cinquièmes visites décennales, il y aura du travail dans la durée. On peut aussi avoir des projets nouveaux qui arrivent et là aussi qui sont de grands pourvoyeurs d'emploi. C'est donc extrêmement important de roder nos techniques de mise en relation des entreprises titulaires des gros contrats avec des entreprises locales. Et là c'était le 5^{ème} Comité de pilotage. Madame la préfète a exprimé toute sa satisfaction de l'efficacité des mesures mises en place. La semaine dernière, le 9 décembre, on a eu un exercice national de grandeur nature de la mise en service des moyens de la FARN. La FARN c'est la force d'action rapide nucléaire. C'est ce qui a été mis en place pour être très réactive après Fukushima. Parce que Fukushima, l'enseignement assez simple, c'est qu'avec le tremblement de terre et les inondations, on aurait évité des conséquences et l'accident nucléaire, si on avait pu à tout moment apporter des moyens de production d'électricité, et des moyens de pompage d'eau, l'air comprimé pour manœuvrer les organes. Cela aurait été plus confortable pour eux, s'il y avait eu des personnes capables relever les équipes qui étaient en pilotage à ce moment-là de des réacteurs. La FARN a été mis en service en 2012 / 2013. C'est 4 services, en France, régionaux qui peuvent intervenir dans n'importe quelle centrale qui serait atteinte par un événement climatique majeur en moins de 12 h et être opérationnelle en moins de 24 h pour ramener des moyens de production d'électricité et des groupes électrogènes, des moyens d'air comprimé via des compresseurs et des moyens de pompage, des pompes et des tuyaux. C'était le 55^e exercice quia était réalisé par la FARN grandeur nature. Les 4 services régionaux ont été sollicités et ont joué un exercice grandeur nature de déploiement de tuyaux, de mise au service de matériels spécifiques. Ce que vous voyez, c'était au bord du Rhône avec une barge de mise en service, donc simuler des moyens de pompage juste pour garantir pour ramener de l'eau sur l'installation si on en avait besoin. Par exemple, un chiffre qui m'impressionne toujours, la FARN est capable d'aller pomper de l'eau à 22 km pour aller à alimenter nos installations, sachant que les centrales généralement sont installées à côté de point d'eau. Donc, si on va à 22 km, c'est qu'on a déjà dans le dimensionnement de la FARN identifier que pour nous, le Rhône pouvait partir assez loin, ce qui donne un peu une idée du dimensionnement et des hypothèses qui sont prises en termes d'inondation, de séisme, de tornades, etc... Là aussi, on a eu des retombées plutôt assez positives dans la presse parce qu'on avait fait venir les journalistes pour leur montrer notre savoir-faire, reconnu en la matière. Je rappelle que la FARN, c'est des professionnels du nucléaire qui sont aussi formés à la crise. Evidemment et bien heureusement, ils n'ont jamais servi dans une

situation réelle sur les centrales nucléaires en revanche, ils ont déjà été utilisés 2 fois, une première fois à Saint Martin après la tempête Irma en soutien logistique pour la reconstruction du réseau électrique, en soutien aux équipes d'Enedis qui étaient dépêchées sur place et plus récemment après le passage d'une tempête Alex dans la vallée de la Vésubie et la vallée de la Roya pour remettre en service des moyens de production d'électricité sur place au moment où la FARN. C'est la FARN du Bugey qui est partie en premier. Il y avait le génie de l'armée de terre, la sécurité civile et la FARN du Bugey. Ce qui montre l'excellence de la formation, de l'entraînement et de l'efficacité de ces équipes. Petit point sur la déconstruction de Bugey 1. L'objectif, là, c'est de mettre en configuration de sécurité, ce que l'on appelle un nef pile, qui est le Cube blanc, c'est ce que vous voyez derrière, c'est à l'intérieur de ce bardage qu'on a l'enceinte qui fait 8 mètres d'épaisseur en béton précontraint. L'objectif c'est de continuer la déconstruction suivant un planning assez ambitieux de tous les bâtiments auxiliaires qui ne sont pas directement liés à la nef pile. On est rendu à la déconstruction de la salle des machines et des bâtiments électriques. Donc là on commence à s'attaquer au cœur de la déconstruction, c'est vraiment un outil industriel qui doit se terminer en 2024. Vous avez quelques images, donc, ce sont des chantiers toujours très impressionnants et qui du coup vont se voir. D'ici 2024, vous voyez tous les bâtiments de couleur vont disparaître, c'est 1400 tonnes de charpente, 23 000 tonnes de béton, ce sont toujours des chiffres assez impressionnants et un chantier qui se déroule conformément au planning, en toute sûreté et en toute sécurité. Il faut le signaler. Là aussi, vous voyez la reconfiguration des fonctions support d'exploitation, c'est on déconstruit, on met aussi en configuration de sécurité nef pile pour être sûr qu'elle puisse durer dans le temps de sûreté, avant la déconstruction effective de la nef pile. Et enfin, cela s'est terminé la semaine dernière, le 9 décembre, un audit international de 43 auditeurs lors des revues des pairs qui viennent de WANO, alors WANO, c'est l'association nucléaire des opérateurs nucléaires. C'est une association qui a été mise en place après l'accident de Tchernobyl. Partant du principe que l'exploitation d'une centrale nucléaire, cela ne se gère pas pays par pays. On a le même métier quel que soit le pays dans lequel on exploite des centrales nucléaires. Ce sont des revues qui sont organisées avec la présence des exploitants qui viennent d'autres centrales et qui viennent confronter nos façons de faire à un référentiel excellence. Et donc ils viennent pendant trois semaines, ils ont accès à tout, ils visitent la centrale de fond en comble et à la fin, ils émettent ce qu'on appelle des AFI, Area For Improvement des axes de progrès, qui en fait sont pas forcément des choses que l'on fait mal, mais des choses qui sont peut-être mieux faites dans d'autres pays et donc ils nous encouragent à aller chercher les meilleures pratiques internationales pour continuer à progresser. C'est assez courant parce que c'est 40 inspecteurs, 40 paires qui sont présents pendant trois semaines. C'est à peu près 70 personnes qui sont présentes pendant trois semaines. Il faut expliquer nos organisations, la façon de travailler, parce qu'il y a la barrière de la langue, la barrière culturelle, barrière des organisations qui peuvent être différentes et pourtant on fait le même métier et pourtant, ils sont capables de nous apporter beaucoup de propositions extrêmement intéressantes. C'est des évaluations qui ont lieu tous les 4 ans et au bout de 2 ans, ils reviendront pour voir la façon dont on a pris en compte leurs conseils et si on a progressé à une vitesse suffisante. Le dernier point quand même extrêmement important. On a une nouvelle décision de l'ASN qui est désormais applicable à la centrale du Bugey. Vous savez que tous les ans, on doit présenter un événement significatif environnemental sur les métaux totaux : c'est l'eau qui circule dans les circuits, les dégâts des particules métalliques des circuits. Quand on fait des rejets, la particule a été rejetée. A l'origine de l'arrêté au rejet, on avait mal estimé la quantité de métaux qui étaient rejetés chaque année, donc on était mécaniquement, chaque année, en dépassement et donc on a instruit une modification de cet arrêté, qui trouve aujourd'hui son aboutissement avec la modification des limites de rejet dans leur arrêté de rejet. Du coup, cela permet d'éviter de présenter chaque année un territoire significatif dans cette instance. Mais surtout, ça nous permet de revenir dans une exploitation classique avec des limites qui correspondent à nos exigences et nos contraintes d'exploitation. C'est extrêmement une bonne nouvelle. Vous avez le lien sur la décision qui est en haut à droite si vous voulez voir sur le site de l'ASN, évidemment comme tous les documents que l'ASN produit sur nous avec les inspections, les lettres de suivi d'inspection, etc. C'est présent sur le site de l'ASN, c'était de la publicité gratuite, Monsieur Escoffier. Je vous remercie de votre attention et je reste à disposition si vous avez des questions sur ce que j'ai présenté ou sur d'autres sujets.

4. Avancement du groupe de travail

Présentation par Mr, Jean-Yves FLOCHON, Président de la CLI

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Oui, c'est parfait comme d'habitude Monsieur le directeur. On passe au point suivant sur l'avancement du groupe de travail enquête publique. Je pense que les choses vont pouvoir se préciser, maintenant que les délais sont connus sur les dates de l'enquête publique. Je rappelle que ce qui est attendu, Effectivement, lors du groupe de travail, c'est la formulation d'un avis sur les conditions de poursuite de l'exploitation des réacteurs concernés le 4 et le 5. Ce qui a donc amené donc un appel à candidature pour constituer le groupe de travail avec une répartition par différents collèges. Nous étions, il y a encore peu de temps, dans l'attente de la fourniture du rapport de conclusion de l'examen par le bureau des enquêtes publiques de la préfecture. L'objectif maintenant va être effectivement de pouvoir engager ce travail d'une façon accélérée. Maintenant, il va falloir que nous puissions effectivement passer à la phase pratique et opérationnelle. Depuis, le groupe de travail, il est le fruit donc du travail qui a été réalisé à partir de l'été dernier, puisqu'il a fallu d'abord apporter une information qu'on recrutait un cabinet spécialisé, bureau d'étude qui puisse accompagner le groupe de travail dans la production de son avis. Cela nous a amené à retenir, après une enquête publique la cabinet ECIA, avec lequel, effectivement, nous avons eu une première rencontre de travail le 20 septembre dernier. L'objectif, c'était de définir, de rappeler les grands principes qui tiennent au travail qui s'est engagé et pour lequel effectivement, on a été une présence forte à cette première rencontre. Et puis elle s'est poursuivie au mois de novembre, après le bureau de la CLI, par une visite qui a été proposée de la centrale pour ceux qui la connaîtraient moins, qui voulaient effectivement se remettre en situation avant de passer aux aspects très formels. Je rappelle que le groupe de travail est composé de représentants du collège des élus avec la participation comme titulaire de Monsieur Gagne, Maire de Loyettes et de Madame Le Gren, conseillère municipale de Jons et que nous avons en suppléant Monsieur Champeau, Maire de Saint-Éloi et Monsieur Chappellaz pour la Mairie de Sainte-Julie. Nous avons choisi d'inviter aussi les suppléants pour effectivement qu'il y ait un maximum de personnes associées. Le deuxième collège, les associations, nous avons la candidature de Monsieur Guerry du SDN01 et de Madame Gehin France Nature Environnement de l'Isère. Après concertation, puisqu'effectivement, nous avons initialement la candidature de l'ALEC 01, qui a accepté de se retirer au bénéfice de France Nature Environnement. Le troisième collège des syndicats Monsieur Bournat pour la CGT, Monsieur Morel pour CFE CGC. Enfin, le quatrième collège, experts, consulaires professionnels, Monsieur Giroud de la CCI, Monsieur Caillon, pour la société française d'énergie nucléaire régional Rhône Ain Loire, et leur suppléant, Monsieur Chillet de l'IFARE et Monsieur Barthélémy, de la chambre de commerce et d'industrie du département 38. Je rappelle que, nous avons souhaité comme la législation nous conseillait d'offrir une participation à nos voisins suisses, la participation à ce groupe de travail mais nous n'avons pas retenus de candidatures, nous n'avons pas reçu de candidature, donc effectivement nos voisins ne sont pas représentés dans ce groupe de travail, mais c'est leur choix et leur responsabilité. Maintenant, nous avons œuvré dans le calendrier qui est celui qui m'ai précisé avec une première rencontre qui est programmée pour le tout début de l'année, le 5 janvier, une rencontre en deux temps, une première rencontre, une prise de connaissance du dossier d'enquête et ensuite une réunion du groupe de travail, hors présence d'EDF et l'autorité de sûreté nucléaire pour déterminer les grandes questions à poser. Et puis engager effectivement le travail qui produira qui donnera donc l'avis de la CLI qui est indiquée, ici mi-février. Je pense qu'il sera peut-être un peu plus tard compte-tenu des délais.

Yannick SCALZOTTO – Sous-préfet de Belley : Concernant l'enquête publique, quelques précisions. Elle devrait se tenir sous toute réserve que l'arrêté soit pris dans les délais, puisque la commission d'enquête a été constituée par les présidents des tribunaux administratifs de Grenoble et de Lyon en milieu de semaine dernière, date d'ouverture de l'enquête publique du 6 février au mercredi 8 mars 2023. Le processus classique enquête papier sur les communes dans un rayon de cinq kilomètres et enquête information, enquête dématérialisée pour les communes dans un rayon de 20 km avec possibilités de répondre de manière dématérialisée.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : C'est vrai qu'initialement on était sur la fin de l'année 2022, début de 2023. Comme les choses sont précisées et nous offre en tout cas la marge qui d'ailleurs a été souhaitée pour faire en sorte qu'avec un peu de temps pour que le groupe de travail puisse pleinement exploiter les éléments qui sont maintenant à sa connaissance et sur lesquels le travail doit s'engager avec l'appui de notre bureau d'étude.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Oui, je découvre qu'en fait il y a deux collèges, les élus et les autres personnalités qui ont des suppléants. Par contre, les collèges, associations et syndicats n'ont pas de suppléants. C'est bien dommage. Je ne comprends pas pourquoi il y a cette différence parce qu'entre autres, pour la visite qui était programmée du site de la centrale nucléaire le 16 novembre. Personnellement, moi, je participais au groupe de travail de l'ANCCLI sur les démantèlements avec la visite des installations de Chinon et je n'ai pas pu participer. J'aurais pu faire participer mon suppléant si j'en avais eu un, donc là y a un petit dysfonctionnement. Je trouve que ce n'est pas normal que les collèges soient traités différemment.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Monsieur Guerry ? on a fait appel au volontariat pour participer au groupe de travail. Il se trouve que pour le collège associatif, nous avons eu deux candidatures initialement, la vôtre, celle de votre organisation et puis celle de l'ALEC, que tardivement, nous est arrivée, celle de France Nature Environnement 38, que l'on a rattrapée, notamment en concertation, mais nous n'avons pas d'autres candidatures émanant d'association c'est pour ça qu'il n'y a pas de suppléant.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Les suppléants n'ont pas été annoncés. Il était demandé que deux candidatures et en plus votre appel de candidature s'est fait en plein mois de juillet, après le 14 juillet, d'une durée d'une semaine. Donc je pense que les associations elles ne sont pas très mobilisées à ce moment-là et qu'effectivement, il aurait fallu un délai plus long. Je pense que si vous relancez, il y aurait peut-être des associations qui se proposeraient pour être suppléant, et cela vaut la même chose pour les syndicats.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Aujourd'hui, les choses sont actées. La composition du groupe de travail est déterminée. J'ajoute qu'effectivement, il y avait deux associations, donc deux titulaires. Il est écrit nulle part qui d'autre ne pouvait pas postuler. Et c'est pareil pour les élus, on n'a pas dit aux élus de choisir les deux titulaires, de leur demander à la fois l'appel à candidature. Il y avait plus de candidats donc on a proposé qu'il y ait des suppléants. Pour la première réunion du groupe de travail, on a pris acte du fait que la Confédération helvétique ne souhaitait pas être représentée. On a proposé d'élargir aux membres suppléants et c'est une question pour simplement pouvoir élargir la présence des volontaires, sachant qu'il s'agit d'une composition qui est officielle, les titulaires ont un droit de vote et pas les suppléants.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Je vous poserai également une question concernant l'ALEC01 parce que l'ALEC 01 avait effectivement postulé. L'ALEC 01 n'est plus une association, elle n'a plus à siéger au collège des associations et il conviendrait de choisir d'autres représentants, d'autres associations. On vous a fait des propositions dans ce sens, je crois. Donc ça serait à voir quoi.

Franck COURTOIS – Département de l'Ain : L'ALEC 01 existe encore. Elle sera dissoute en début d'année prochaine.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Elle est amenée à disparaître

Franck COURTOIS – Département de l'Ain : Elle existe encore

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Il faudra que l'on restructure le collège associatif dans ce sens.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : C'est un cas particulier mais néanmoins elle va poursuivre ses missions telle que l'on disait jusque-là dans un autre cadre législatif.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Je vous rappelle quand même qu'il y a un texte qui régit les CLI, que les associations doivent être des associations de protection de l'environnement. Elles doivent être locales et même si on veut faire le ménage, il y a des associations qui actuellement figure dans le collège associatif qui n'aurait pas lieu d'être. Après, il y a peut-être un manque d'associations.

Monsieur MOSNERON - Conseiller municipal à Meximieux : Concernant la remarque de M. Guerry, je voudrai quand même rappeler que le nombre d'élus membres de la CLI est infiniment supérieur à celui du nombre de représentants d'associations. Par conséquent, cela ne me choque absolument pas que les élus soient un peu plus représentés, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas puisqu'ils sont un peu plus représentés uniquement par la présence de suppléant. On peut donc inverser la remarque de Monsieur Guerry en disant que c'est incroyable qu'un si grand nombre d'élus soient représentés par un si petit nombre de représentants dans le groupe de travail. Il me semble qu'il faut aussi un peu tenir compte de l'équilibre globale de la CLI et de l'importance des représentants de la population par rapport aux représentants des associations, ce qui ne veut pas dire que les associations n'ont pas d'importance. Les élus ont une importance et sont majoritairement représentés dans la CLI, ce qui n'est même pas reflété par la composition du groupe de travail. Je suis surpris de la remarque de Monsieur Guerry.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : On va poursuivre. Je vous laisse le soin de vous exprimer

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Alors par rapport à cela, effectivement, dans les CLI, il y a plus de 40% de représentants qui sont des élus. C'est le texte qui est légal. Je vous préciserai tout de même que puisque je siège au Conseil d'administration de l'ANCLI, au niveau de l'ANCLI, l'association qui coordonne l'ensemble des CLI. Il y a les mêmes collèges, et ils sont à égalité. A l'assemblée générale également, les collèges sont égaux. Les associations ont une importance et les associations représentent aussi la population locale. Je vous signalerai. Et après, je voudrais bien voir, j'ai l'impression quand même qu'à la CLI, il y a quand même beaucoup d'élus qui sont absents.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Ils restent majoritairement présents pour reprendre l'observation qui vient d'être formulée. Moi, je voudrais simplement dire qu'il est important que ce groupe de travail puisse se tenir, tenir le rôle et les missions qui sont les siennes dans la sérénité. Je crois que le premier travail qui a été engagé, qui consistait à rappeler le cadre idéal qui sied à cette mission, s'est déroulé dans les meilleures conditions. Je crois qu'effectivement il en sera le cas, il y a une mobilisation des acteurs pour faire en sorte que la proposition d'un avis à formuler puisse se faire dans les meilleures des situations. Je n'oublie pas d'ailleurs de la bonne volonté et de l'état d'esprit des uns et des autres et je les en remercie.

5. Questions diverses

Philippe OVSEPIAN - Syndicat CGT fait lecture d'un communiqué de son syndicat en pièce jointe.

J'avais une petite question. Il s'agit des pilules d'iode. Donc j'ai un ami, il n'y a pas très longtemps, ses pilules d'iode sont arrivées à expiration. Il est allé à la pharmacie pour se les faire changer. La pharmacie lui a dit que, en fait, ils avaient reçu aucune consigne de ce genre. Mais après discussion, ils ont quand même donner les pilules qui sont dans les bonnes dates. Donc je voulais savoir concernant les pilules d'iode, est-ce qu'il y a une campagne prévue dans les mois à venir ?

Yannick SCALZOTTO – Sous-préfet de Belley : Merci pour votre remarque un peu longue et quelques questions il ne vous a pas échappé, j'imagine, depuis le Bugey, vous le voyez, qu'il y a une guerre en Ukraine et qui chamboule un petit peu les équilibres énergétiques du monde. Alors, j'ai bien saisi votre position sur la

responsabilité de l'État mais c'est omettre que nous sommes dans un contexte mondialisé et que l'on ne peut pas réguler envers et contre tous. Je ne rentrerai pas plus dans les détails sur votre remarque.

Richard ESCOFFIER - ASN : Côté comprimé d'iode, le pharmacien a bien fait puisque, ce qui est prévu, c'est que quand il y a des nouveaux habitants dans une commune, ils n'attendent pas la campagne suivante pour avoir des comprimés. Donc effectivement, quand quelqu'un arrive dans une commune, 2 ans ou 3 ans après la distribution initiale, il va en pharmacie avec un justificatif de domicile et le pharmacien doit lui délivrer de l'iode. Et concernant les campagnes, effectivement, vous savez qu'il y a eu une campagne 0-10 km, il y a six ans. Il y a eu une campagne 10-20 km en 2018. Il devrait y avoir une campagne complémentaire logiquement l'année prochaine, qui devrait porter alors je mets des conditionnels parce qu'effectivement ça se décide de façon nationale, qui devrait porter sur la zone 0-20 km parce que les discussions portaient : est-ce que on redistribue sur 0-10, et puis on fera une campagne dans 2, 3 ans sur 10-20 km, donc ce qui a été décidé, c'est plutôt d'aller sur du 0-20 km avec une grande campagne qui devrait avoir lieu en 2023.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Merci pour ces précisions. Monsieur le sous-préfet a évoqué quelques éléments. Je voudrais simplement dire qu'en tant que maire élu du département, forcément on partage une forme d'inquiétude liée au potentiel de délestage qui pourrait concerner la population, nos entreprises, les jeunes, les moins jeunes. Ce sont de bonnes questions. Nous remercions néanmoins, sur ce point, les services de l'État, qui ont pris le soin, la semaine dernière, d'organiser une réunion d'information et de concertation pour poser un certain nombre de questions très pratiques. Par contre, effectivement donc en tant que président de la CLI, je me limiterai à prendre acte de cette déclaration. Merci en tout cas de votre intervention

Pierre-Louis BOYER – EDF : Vous me permettez de compléter, juste pour éclairer peut-être quand on dit délestage, on a l'impression que ça va être la fin du monde. Le sujet parle de commande réseau. Le sujet, c'est des délestages ciblés, c'est à dire par des plages très très précises dans la journée, de 8 h à midi et de 18h00 à 20h00. Pas plus de deux heures de coupure avec une information 3 jours avant sur l'état du réseau. C'est pas du tout écrit parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas du tout la température qu'il fera au mois de janvier et surtout, cela peut beaucoup dépendre de la disponibilité des molécules de gaz. Aujourd'hui, si on a une difficulté, ce n'est pas parce que les centrales nucléaires ne sont pas au rendez-vous, elles sont au rendez-vous comme elles le sont tous les hivers avec le même niveau de puissance produite. En revanche, on a moins de gaz, c'est pour ça que l'on vend du gaz aux allemands pour que l'on puisse faire tourner leurs usines à gaz parce qu'ils n'ont pas fait leur réserve de gaz. Nous, on fait toujours tourner nos centrales de la même façon. Ce n'est pas un déficit structuré, il faut découpler le déficit structuré dont on pourrait parler pendant des heures, savoir s'il fallait construire plutôt ou plus tard de nouveaux réacteurs. En revanche, pour cet hiver, nous, on fait notre part de travail et on continuera à le faire. C'est pour cela qu'à l'heure où on se parle, il n'y a pas d'alerte sur le réseau quand bien même il fait froid et on reste extrêmement vigilant et on sera aussi aux affaires au mois de janvier. Je rappelle qu'à Bugey, on a nos 4 réacteurs qui sont couplés au réseau et qui doivent produire jusqu'au mois de mai. On fait notre part du travail. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'affoler tout le monde sur les coupures qui auraient lieu au mois de janvier. D'abord, un, elles ne sont pas certaines, deux, elles sont extrêmement limitées et trois on donnera l'information. Des coupures, on en a tous vécu pour des raisons climatiques, pour des raisons de défaut technique. On n'est pas sur un sujet extrêmement grave. Vous faites référence aux personnes qui sont sous respirateur, on en entend beaucoup parler. Je rappelle que, pas seulement pour le mois de janvier mais en permanence, dans la région dans la région Auvergne Rhône-Alpes, il y a 450 personnes qui sont recensées et en cas de coupure, elles seront contactées 2 jours avant par Enedis pour proposer une solution de replis si les batteries ne peuvent pas durer plus de deux heures, ce qui n'est généralement pas le cas. Les batteries tiennent plus de 2h. On gère cette situation avec une grande rigueur, un grand professionnalisme, grand sens des responsabilités. Notre priorité c'est d'abord de produire en hiver et si effectivement globalement en Europe on n'arrive pas à produire parce que certains n'ont pas fait leur réserve de gaz et que d'autres pensaient

qu'avec le vent et le soleil c'était suffisant pour le mois de janvier, nous, on fera quand même le travail et on se prépare à nos responsabilités, à notre mission de service public.

Joël GUERRY - Sortir du Nucléaire Bugey : Est-ce que l'on pourra avoir quelques informations sur ICEDA, combien y a un colis qui sont rentrés, combien il y a de matériels qui étaient traités, des choses comme ça.

Philippe JACOT – EDF : Bonsoir Philippe Jacot, je suis chef du projet, qui est en charge de l'exploitation ici et là entre autres. Monsieur Guerry, en réponse à votre question aujourd'hui, on a, vous savez ICEDA, il y a 3 parties : une partie entreposage à l'arrivée, une partie fabrication des colis proprement dite. Et une partie entreposage des colis terminés. Aujourd'hui, on a 11 colis terminés, qui sont à l'entreposage. Pour la partie fabrication, on a 7 colis qui sont en cours de fabrication et pour tout vous dire, à l'heure qu'il est, ils sont quasi terminés. On est en train de faire les contrôles pour s'assurer qu'ils sont conformes, mais ils sont quasi terminés, donc 7 en cours de fabrication. On a un colis qui est dans la partie réception. Ce sont des déchets qui ne sont pas conditionnés qui sont dans un emballage de transport, que j'avais l'occasion de vous présenter au cours d'une précédente CLI. Donc on en a un dans la partie entreposage avant conditionnement. J'avais eu l'occasion d'en parler lors d'une précédente CLI, on a coupé des barres, ce qu'on appelle des crayons activés qui viennent de Fessenheim. Rien de particulier de notable, on a coupé, pour être exact, 120 crayons qui conduit à produire un des colis qui est en entreposage. Les 11 colis d'entreposage que je parlais tout à l'heure. Il y en a un qui contient des crayons activés provenant de la centrale de Fessenheim, et on aura l'occasion d'en couper encore l'année prochaine.

Jean-Yves FLOCHON – Président de la CLI : Une autre question diverse. Il n'y en a pas, donc on va clore cette séance et puis redonner rendez-vous à 18 h pour la CLI publique. Merci à toutes et à tous.

ANNEXES :

- Communiqué de presse de la CGT du 24 novembre 2022, lu en séance.
- Scan de la feuille d'émargement

HIVER SOUS HAUTE TENSION QUI MET EN ÉVIDENCE UNE FAILLITE DE L'ÉTAT

Le gouvernement, acculé par la crise énergétique, a présenté en grande pompe sa campagne sobriété « réduire, décaler et éteindre ». Celle-ci ressemble davantage à une campagne du renoncement, alors que toujours plus de citoyens basculent dans la précarité énergétique

Pour préparer la population au risque de défaillance de fourniture d'énergie, l'État et EDF communiquent sur le manque de production d'énergie pour l'hiver 2022-2023. Afin de parer à cette situation, Enedis, par le biais des agences en région, prépare d'éventuelles coupures ciblées cet hiver au travers de ses plans d'urgence, ce qui serait une première en France.

Ces plans de délestage imposés aux citoyens pour l'hiver à venir ne seront pas des exceptions. Ils perdureront à long terme si une véritable stratégie sur l'énergie et l'industrie n'émergeait pas rapidement.

Nous sommes face à un risque de défaillance majeur sans précédent, comme l'indique le rapport de l'Institut Energie et Développement, lors de sa présentation au Comité Sociale Economique Centrale d'EDF SA.

La séquence du mois de janvier sera celle de tous les dangers !

Le système électrique français souffre d'une sous-capacité de production pilotable qui expose les usagers aux risques de défaillance et à l'envolée des prix de l'énergie.

Chaque jour, des industriels annoncent la réduction, voire l'arrêt, de leur production en lien à l'explosion des prix de l'énergie.

Des collectivités sont également contraintes de priver les citoyens de certains services publics.

Dans ce contexte de tensions, les appels, voire les injonctions, à la sobriété énergétique pour économiser 4,7 GW se multiplient. Cela revient à faire porter aux salariés et à tous les usagers la gestion de la défaillance du système électrique.

La FNME-CGT rappelle que la responsabilité de cette crise incombe à l'État. La FNME-CGT sera extrêmement vigilante pour éviter que les salariés ne soient tenus responsables d'une situation qu'ils ont dénoncée depuis plusieurs années notamment à l'occasion de la fermeture successive du parc thermique, des stockages de gaz, de la centrale de Fessenheim, mais aussi lors des renoncements de maintenance dans l'hydraulique, lors de la réduction des emplois dans le secteur...





Il est urgent de réaliser un bilan de la déréglementation du secteur de l'énergie depuis 2004, avec l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz, pour tirer des conclusions et des perspectives afin de préserver les citoyens et tous les usagers. Il est urgent de revenir à une souveraineté énergétique qui pourra répondre aux besoins et à l'accès à l'énergie pour tous.

Nous sommes face à la faillite de l'État sur ces choix politiques : Ouverture au marché et à la concurrence du secteur de l'électricité mais aussi du gaz, sur les consommations d'usage comme le chauffage, manque de décisions sur des capacités de production pilotable ainsi que de stockage pour préserver la souveraineté énergétique de notre pays.

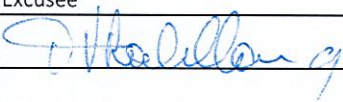
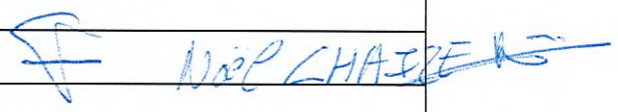
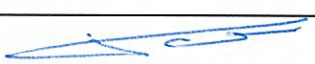
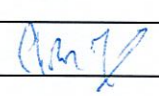
Pour la FNME CGT, l'énergie doit sortir de la logique du marché et doit être une propriété sociale pour permettre l'accès à l'énergie à toutes et tous sans distinction, à un prix maîtrisé.

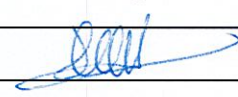
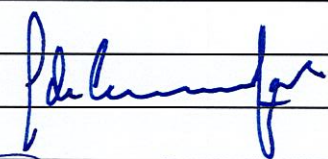
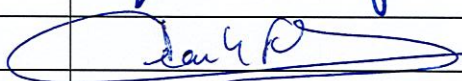
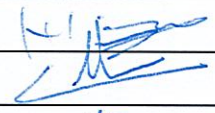
La solution est de revenir aux monopoles publics sur le Gaz et l'Électricité, par une nationalisation nouvelle, pour assurer le Service Public de l'Énergie, pour assurer notre souveraineté énergétique et pour appliquer un tarif réglementé à tous les usagers.

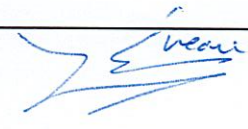
La FNME-CGT porte ces alternatives dans son Programme Progressiste de l'Énergie.

LISTE D'EMARGEMENT - CLI DU 12 DECEMBRE 2022

Structure	Nom Prénom	Signature
AMBERIEU-EN-BUGEY	Thierry DEROUBAIX	
AMBUTRIX	Christelle LAGADEC	Excusée
ARANDAS	Lionel MANOS	
BALAN	François FERRETI	
BELIGNEUX	Jacques PIOT	
BENONCES	Sylvie RIGHETTI	
BETTANT	Jean-Félix FEZZOLI	
BEYNOST	Serge MANCINI	
BLYES	Daniel MARTIN	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Bernard PERRET	
BRESSOLLES	Christian GOUVERNEUR	
BRIORD	Patrick BLANC	
CHARNOZ-SUR-AIN	Anne-Laure SINISTRO	
CHATEAU-GAILLARD	Joël BRUNET	
CHATILLON-LA-PALUD	Myriam LOZANO	
CHAZEY-SUR-AIN	Claire ANDRE	
CLEYZIEU	Jean PEYSSON	
CONAND	Grégory PERRET	
CRANS	françoise MORTREUX	
DAGNEUX	Corentin BERTHO	
FARAMANS	Gérard BROCHIER	
JOYEUX	Joël MATHY	
LA BOISSE	Gérard RAPHANEL	
LAGNIEU	André MOINGEON	
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	
LEYMENT	Patrick BEAU	
LHUIS	Emmanuel GINET	
LOMPNAZ	Christophe MORY	
LOYETTES	Jean-Pierre GAGNE	
MARCHAMP	Jean MARCELLI	
MEXIMIEUX	Frédéric MOSNERON DUPIN	
MONTAGNIEU	Corinne MANDIER	
MONTLUEL	Anne FABIANO	
NIEVROZ	Patrick BATTISTA	
ORDONNAZ	Sylvain GRINAND	
PEROUGES	Paul VERNAY	
PIZAY	Marc GRIMAND	
RIGNIEUX-LE-FRANC	Pierre BOILEAU	
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Pascal COLLIGNON	
SAINTE-CROIX	Jean-Philippe RABATEL	
SAINTE-JULIE	Lionel CHAPPELLAZ	
SAINT-ELOI	Benoît CHAMPAULT	
SAINT-JEAN-DE-NIOST	Beatrice DALMAZ	
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	Fabrice VENET	
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Eric GAILLARD	
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Antoine VALERIOTI	
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	René DESSERRIERES	
SAINT-VULBAS	Marcel JACQUIN	
SAULT-BRENAZ	Alain TETU	
SEILLONNAZ	Frédérique BOREL	
SERRIERES-DE-BRIORD	Thierry LADREYT	
SOUCLIN	Delphine Framinet	

THIL	Valérie POMMAZ	
TORCIEU	François TAVERNIER	
VAUX-EN-BUGEY	Eric BERGERET	Excusée
VAUX-EN-BUGEY	Françoise RABILLOU - VEYSSET	
VILLEBOIS	Emilie CHARMET	
VILLETTE-SUR-AIN	Jean-Pierre HUMBERT	
VILLIEU-LOYES-MOLLON	Serge THEBAULT	
ANNOISIN-CHATELANS	Norra CHEBBI	
ANTHON	Jean-Luc CLAVEL	
BOURGOIN-JALLIEU	Alain BATILLOT	
BOUVESSE-QUIRIEU	Jean-Claude CHAMPIER	
CHAMAGNIEU	Jean-Yves CADO	
CHARETTE	Sergio PUYPE	
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	Frédéric CERVERA	
CHAVANOZ	Roger DAVRIEUX	
CHOZEAU	Patrick BERTRAND	
COURTENAY	Florian ALMA	
CRÉMIEU	Alain MOYNE-BRESSAND	
CREYS-MÉPIEU	Philippe FILLOD	
DIZIMIEU	Lydie AMEUR	
FRONTONAS	André CHANTIOUX	
GRENAY	Alain CAUQUIL	
HIÈRES-SUR-AMBY	Philippe PSAILA	
JANNEYRIAS	M. LALLAIN Jean-Jacques	
L'ISLE-D'ABEAU	Lucas BOUCHET	
LA VERPILLIÈRE	Patrick MARGIER	
LA-BALME-LESGROTTE	Jean-Pierre BERTHELOT	
LEYRIEU	Jean-Yves BRENIER	
MONTALIEU-VERCIEU	steve FOURNET	
MORAS	Bernard BOURGIER	
MORESTEL	Bernard JARLAUD	
OPTEVOZ	Philippe LANFREY	
PANOSSAS	grégory GIBBONS	
PARMILIEU	Jean-Louis MARTIN	
ARANDON-PASSINS	Marie SANDRIN	
PONT-DE-CHERUY	Philippe ZUCCARELLO	
PORCIEU-AMBLAGNIEU	Didier POULAIN	
SAINT-BAUDILLE-DE-LA TOUR	Denis THOLLON	
SAINT-CHEF	Jean-Philippe BAYON	
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	Jean-Pierre THEBAULT	
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	Philippe FUSTINONI	
SAINT-QUENTIN FALLAVIER	Henry HOURIEZ	
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	Sylvain Kjan	
SAINT-SAVIN	Christophe DENIS	
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	Frédérique LUZET	
SALAGNON	Gilbert POMMET	
SATOLAS-ET-BONCE	Guadaloupe GOICHOT	
SERMERIEU	Alexandre BOLLEAU	
SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARIZIEU	Eric LEMOINE	
SOLEYMIEU	Yves GINON	
TIGNIEU-JAMEYZIEU	Gilbert POMMET	
TREPT	Eric MOREL	
VAULX-MILIEU	Dominique BERGER	

VÉNÉRIEU	Bernard MATHIEU	
VERNAS	Léon-Paul MORGUE	
VERTRIEU	Francis SPTZNER	
VEYSSILIEU	Karim AMEZIANE	
VÉZERONCE-CURTIN	Olivier SALMON	
VIGNIEU	Ana Paula DUMARTEREY	
VILLEFONTAINE	Christian GUETAT	
VILLEMOIRIEU	Monsieur Bracco	
VILLETTE-D'ANTHON	Bruno GINDRE	
COLOMBIER-SAUGNIEU	Arnaud CORDIER	
GENAS	Christine CALLAMARD	
JONAGE	Luc LAURENT	
JONS	Isabelle LE GREN	
MEYZIEU	Gérard REVELLIN	
PUSIGNAN	Benoit VELARDO	
SAINT-BONNET-DE-MURE	Cédric LAURENT	
SAINT-LAURENT-DE-MURE	Jack CHEVALIER	
Député de l'Isère	Alexis JOLLY	
Député de l'Isère	Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT	
Député de l'Isère	Caroline ABADIE	Excusée
Député du Rhône	Sarah TANZILLI	
Député de l'Ain	Romain DAUBIE	
Député de l'Ain	Damien ABAD	
Député de l'Ain	Jérôme BUISSON	
Département du Rhône	christine HERNANDEZ	
Département de l'Isère (Morestel)	Annie POURTIER	Excusée
Département de l'Isère (la Verpillière)	Damien MICHALLET	
Département de l'Isère (la Verpillière)	Aurélien VERNAY	
Département de l'Isère	Robert DURANTON	
Département de l'Isère (Ch. -Chavagneux)	Annick MERLE	
Département de l'Ain	Elisabeth LAROCHE	
Département de l'Ain	Caroline TERRIER	
Département de l'Ain	Joël BRUNET	
Département de l'Ain	Viviane VAUDRAY	
Département de l'Ain	Martine TABOURET	
Département de l'Ain	Jean Yves FLOCHON	
Métropole de Lyon	Philippe GUELPA-BONARO	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Jean Louis GUYADER	
Association des Ecologistes pour le Nucléaire	Michel GAY	
	François POIZAT	
Sortir du Nucléaire Bugey	Joël GUERRY	
	Daniel IOSTI	
Greenpeace	Jacques GELEZ	
	Florence DECRAUX	
ALEC 01	Daniel FABRE	
	Marie MOISSENET	
Fédération de Chasse de l'Ain	Gérard RAPHANEL	
	gontran bénier	
Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain	Albert MARIN	
	Pierre CHRISTIN	
France Nature Environnement - 01	Eric BONNAT	Excusée
FRAPNA 38	Chantal GEHIN	
Ligue Nationale contre le Cancer 01	Docteur Jean BRUHIÈRE	

Ligue Nationale contre le Cancer 38	Claudine AGNIUS-DELORD	
Association Hiéroise pour la Défense de l'Environnement	Bernard GAJNIK	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Ain	nicolas MANDIC	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Isère	Hervé BONZI	
ATMO Auvergne Rhône Alpes	Nicolas VIGIER	
ACER	Jean PORTANIER	
LPO	Thierry LENGAGNE	
CFDT	Pascal BERTHE	
	Jurgen de NEVE	
	Raphael RICHARD	
	Rémy LASNET	
CFTC	Marie-Christine PILLON	
	Hervé GOUILLOUX	
	Philippe JOSSE	
	Christiane CHAULET	
CFE/ CGC	Nicolas LEBRAT	
	Philippe MOREL	Excuse
	Gilles MAJORCZYK	
	Cédric RONGER	
CGT	Alain BOURNAT	Excusé
	Philippe OSVEPIAN	
	Patrice CECILLON	
	Christophe PAUL	
FO	Dominique CHOUETTE	
	Roger DIAZ	
	Damien ROSSET	
	Christine VERGNE	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Patrice FONTENAT	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Louis GIREAU	
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère	Jonathan Barthélemy	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble	Jean VAYLET	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Emmanuel IMBERTON	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain	Pierre GIROD	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Isère	Philippe TIERSEN	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône	Alain AUDOUARD	
Chambre d'Agriculture de l'Ain	Sandie MARTHOU	
Chambre d'Agriculture de l'Isère	Jean-Claude DARLET	
Chambre d'Agriculture du Rhône	Gérard BAZIN	
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain	Hugues DEREGNAUCOURT	représenté par Frédéric BARTIN et Jérôme TARACCHINI
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère	André BENKEMOUN	
Département de l'Ain		
Département de l'Isère	Severine BATTIN	
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Emilie BROT	
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Thierry COLIN	
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ain		
Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire	Axelle PORTIER	
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse	Frédérique LABRO-GOUBY	
Hôpital privé d'Ambérieu en Bugey	Karine GIROUDON	
Ordre des Médecins	Dr Jacques Baradel	Excusé
Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens	Jean-Luc LEPETIT	
Association Syndicale des Irrigants de l'Ain	Fabien THOMAZET	
Société Française d'Energie Nucléaire	Xavier URSAT	
IFARE	Marc CHILLET	

FDSEA 01	Adrien BOURLEZ	
Canton de Genève - NRBC	Oliver PERIC	<i>Oliver Peric</i>
Office Fédéral de la Protection des populations - CENAL	Gerald SCHARDING	
Office Fédéral de l'Energie	Ralf STRAUB	
Sortir du Nucléaire Suisse	Philippe de Rougemont	
EDF Bugey	Pierre-Louis BOYER	<i>[Signature]</i>
EDF Bugey	Laurence POUSSEL <i>Rubens Coit-Albert</i>	<i>[Signature]</i>
EDF Bugey	Emmanuelle VALEMBOS	<i>[Signature]</i>
EDF Bugey	Cécile MACHET	<i>[Signature]</i>
EDF Bugey	Sylvie JEGOU	<i>[Signature]</i>
EDF Bugey	Anthony DOMAIGNE	<i>[Signature]</i>
Préfecture de l'Ain	Cécile BIGOT - DEKEYZER	
Préfecture de l'Ain	Préfecture de l'Ain	
Préfecture de l'Ain	Pierre-Antoine ARVERS	
Sous-Préfecture de Belley	yannick scalzotto	
ASN	Richard Escoffier	<i>[Signature]</i>
ASN	Nour Khater	<i>Excusée</i>
ASN	Cyril BERNARDE <i>Romain Veillot</i>	<i>[Signature]</i>
IONISOS	Christoph HERKENS <i>T. LENT</i>	<i>[Signature]</i>
IONISOS	Aurélien GUILLOUX	<i>[Signature]</i>
Agence Régionale de Santé	Catherine Malbos	
Sous-Préfecture de la Tour du Pin	Caroline GADOU	Excusée

DOUCET SEBASTIEN (ECIA)
GONNEAU Vincent (PSPG)

JACO Philippe EDF/ICENA

DESCLOUX Stéphane EDF DPN